

Etat des distances pour servir au décompte des frais de route pour les officiers, fonctionnaires, employés, officiers mariniers, marins, ouvriers et autres agents voyageant isolément

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Etat des distances pour servir au décompte des frais de route pour les officiers, fonctionnaires, employés, officiers mariniers, marins, ouvriers et autres agents voyageant isolément : décret du 12 janvier 1870 : instructions ministérielles du 15 février 1870 / Ministère de la marine et des colonies

Auteur(s) : France Ministère de la marine et des colonies

Adresse bibliographique : Paris : Imprimerie nationale, 1889

Description matérielle : 1 vol. (57 p.) : tableaux ; 32 cm

Note sur le titre et les responsabilités : Le titre intérieur est le suivant : Etat des distances entre les différentes localités maritimes et entre les résidences des fonctionnaires de l'Intendance maritime ; la couverture indique : n° 5106 de la nomenclature des documents

Résumé ou extrait : Indique les délais de route

Sujet - Collectivité : France Marine. -- Personnel civil -- 19e siècle

Sujet - Nom commun : Indemnités kilométriques -- 19e siècle
Marins -- Déplacements professionnels -- 19e siècle